

mener des actions en faveur de
la lecture pour la petite enfance

Ville de Villeparisis © DR



Mots clés : petite enfance, 0-3 ans, éveil artistique et culturel, accès à la lecture, parentalité, développement de l'enfant, prévention des inégalités culturelles, prévention de l'illettrisme, littérature jeunesse

Dispositifs

“Premières pages”, “Des livres à soi”, contrats territoire lecture (CTL), contrats départementaux lecture (CDL)

Fonctionnement

Sensibiliser à l'importance du livre et de la lecture dès la petite enfance, en particulier les familles les plus fragilisées, **accompagner les parents**, favoriser la **formation** et les **partenariats** entre professionnels du livre et de la petite enfance et **promouvoir une littérature jeunesse de qualité** sont au cœur de la politique de l'Etat en faveur du développement de la lecture pour la petite enfance.

Le programme “**Premières Pages**”, créé en 2009, permet d'accompagner financièrement les collectivités pour **sensibiliser les enfants au livre dès le plus jeune âge**. Un large panel d'actions structurées peut être déployé : formation des professionnels, distribution d'albums aux familles, dotation en livres et en outils de médiation pour les structures d'accueil de la petite enfance, actions de communication et de sensibilisation, action culturelle et animations, en particulier hors les murs de la bibliothèque, etc. **L'échelon départemental est très fortement privilégié** : il permet de s'appuyer sur les **bibliothèques départementales** et sur les **services petite enfance** des départements, en particulier les centres de protection maternelle et infantile (PMI).

Porté par le Salon du livre et de la presse jeunesse à Montreuil, “**Des livres à soi**” permet de construire des partenariats locaux entre **acteurs du livre** (bibliothèques, associations, etc.) et **structures sociales de proximité**. Sur chacun des territoires qui bénéficient de ce dispositif, **les parents sont formés pendant 8 à 10 mois à la littérature jeunesse et à la lecture partagée**, afin de les légitimer dans leur capacité à lire et à raconter des histoires à leurs enfants.

Ces dispositifs peuvent prendre place dans le cadre d'un CTL ou d'un CDL.

Repères

- Les projets “Premières pages” concernent les **0-3 ans** et associent des **acteurs du livre et de la petite enfance**, en cohérence avec les recommandations des scientifiques pour les tout-petits.
- La première adhésion au programme “**Premières pages**” intervient **pour un an**, ensuite renouvelable par cycles de 3 ans. Calculée chaque année à partir d'un budget global d'au moins 8 000€, la subvention de l'Etat s'élève au plus à 15 000€ et ne peut dépasser 50% du budget global.

Contacts

“Premières pages” : premier contact avec le conseiller livre et lecture de la DRAC, avant labellisation

“Des livres à soi” (livresasoi@slpj.fr) : premier contact avec le conseiller livre et lecture de la DRAC



Déborah Münzer,
vice-présidente
culture du
Département du
Val-de-Marne

QUEL EST L'AXE PRINCIPAL DE LA POLITIQUE DE LECTURE PUBLIQUE DU VAL-DE-MARNE ?

Le contrat départemental lecture dans lequel est engagé le conseil départemental du Val-de-Marne et que l'Etat accompagne financièrement à parité accorde une place très importante à la toute petite enfance – de 0 à 3 ans. Il s'agit de l'un des quatre axes du contrat, aux côtés du soutien à la diversité de la création littéraire, de l'appui aux bibliothèques et à leur mise en réseau et de la lutte contre la fracture numérique et l'illectronisme. C'est une priorité que je souhaite consolider dans son principe et diversifier dans ses modalités de mise en œuvre.

UNE ORIENTATION DE LA NOUVELLE MAJORITÉ ?

L'action départementale vers la petite enfance est ancienne mais politiquement peu revendiquée : elle s'inscrit pourtant pleinement dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle sans pour autant avoir été formalisée comme une politique publique en tant que telle, en lien par exemple avec la volonté affirmée des derniers gouvernements et qu'illustre aujourd'hui l'ambition dite "100% EAC".

Nous organisons aujourd'hui une édition augmentée de l'événement "Partages de lectures" autour de l'étude sur "Les jeunes et la lecture" réalisée en mars 2022 par le Centre national du livre (sur les 7-25 ans) et de celle intitulée *Une stratégie nationale pour la santé culturelle* (janvier 2019), autour des premières années de la vie, de la psychanalyste Sophie Marinopoulos. Je voudrais ajouter que, dès sa parution, j'avais souhaité que ce travail soit mis en valeur auprès des collectivités. C'est donc le cas dans le Val-de-Marne.

Cette année, "Partages de lectures" est accompagné d'une série de rencontres, sur toute une semaine, organisées dans les nombreuses bibliothèques du Département ainsi que d'un temps professionnel réunissant l'ensemble des acteurs, sociaux et culturels, de la petite enfance.

Outre une forte présence du conte, autour de la Maison du conte, une autre spécificité du Val-de-Marne consiste à offrir chaque année aux parents d'un nouveau-né un livre conçu spécialement pour l'occasion. L'opération "Un livre pour grandir" donne lieu à une exposition qui se déplace ensuite pendant plusieurs années dans les bibliothèques. Aujourd'hui, nous voulons ouvrir plus largement ce moment en y associant davantage les librairies afin que les livres en question soient non seulement dans les maisons et les bibliothèques mais aussi dans les vitrines des libraires...

QUELLE PLACE TIEN LA LECTURE PUBLIQUE DANS LA POLITIQUE CULTURELLE DU DÉPARTEMENT ?

Fidèle en cela à l'une des préoccupations majeures de la FNCC, la lecture y tient un rôle majeur, car les bibliothèques sont le premier équipement culturel des territoires. Je suis donc très attentive à les soutenir, avec cependant une inquiétude quant à la tendance à la démultiplication de leurs missions. Les bibliothèques doivent rester des lieux d'art et de culture. Leur vocation, tout comme celle des professionnels qui les animent, n'est pas l'accompagnement

social, éducatif ou administratif – ce qui, bien entendu n'exclut pas, tout au contraire, un élargissement de leurs actions culturelles au-delà de la stricte fonction de prêt : expositions, spectacles, contes, etc.

UNE RÉCENTE ÉTUDE ÉTABLIT UNE CORRÉLATION ENTRE CULTURE ET RECU DE L'ABSTENTION...

Sur ce dernier point, richement doté en scènes labellisées, le Val-de-Marne ainsi que d'autres territoires d'Ile-de-France apparaissent plutôt comme des contre-exemples. L'abstention y est très forte ; la culture peut aussi exclure... Si ce lien existe, il ne concerne pas toutes les modalités de l'action culturelle – ce que relève d'ailleurs aussi cette étude du Comité d'analyse économique (CAE).

Cela rejoint d'ailleurs l'un des axes de notre attention à la petite enfance : les études confirment une augmentation de la lecture chez les jeunes, mais une lecture très fortement orientée vers la BD et le manga, *l'heroic fantasy*. Il faut prendre garde à une autre forme d'exclusion possible via l'enfermement dans une sorte d'enfermement esthétique. Il importe de réfléchir et d'agir en termes de diversité de formes et non seulement quantitatifs. Pour autant enfin, oui, la fonction démocratique des bibliothèques est une réalité, ce dont témoigne le succès de ce que les bibliothécaires appellent les coins "kiosque", où l'on peut consulter la presse et discuter.

Malik Diallo,
directeur de la
bibliothèque Les
Champs libres de
Rennes

LE CONTRAT TERRITOIRE LECTURE DE RENNES, conclu pour une période de 3 ans, a été renouvelé une seconde fois. Signé autour d'un projet conçu conjointement par les bibliothécaires, les élus et le conseiller livre et lecture de la DRAC de Bretagne, il se caractérise par la multiplicité des actions de médiation qu'il vient soutenir. Les bibliothèques de Rennes ont d'ores et déjà identifié les grandes lignes du prochain contrat :

- **Petite enfance** : accueils réguliers de groupes et professionnels petite enfance avec des séances de lectures animées, la "Quinzaine de la petite enfance", "La semaine du doudou"...
- **Familles** : actions dans le cadre de "L'été à Rennes" 2022 pour favoriser l'intergénérationnel, rencontres familiales en soirée en partenariat avec l'espace commun social...
- **Publics scolaires** : accueils réguliers de groupes d'enfants sur des temps scolaires et périscolaires, expérimentations dans des écoles avec les équipes éducatives et périscolaires pour améliorer l'offre de lecture sur tous les temps de l'enfant, Biennale de l'illustration jeunesse "Les p'tits Bouquineurs" en mai 2022...
- **Personnes éloignées du livre** : dans les centres pénitentiaires (participation aux rencontres Goncourt, ateliers...), en lycée professionnel (lectures à voix haute avec des comédiens et des auteurs), avec les gens du voyage (permanences et ateliers sur les terrains d'accueil), avec les seniors (dispositif de la Ville de Rennes "Viens je t'emmène"), participation à la "Semaine TZA" (Talents z'anonymes) autour de la thématique de la ville...
- **Accès à la langue française et valorisation des langues maternelles**, en partenariat avec les acteurs sociaux : atelier en binôme bénévole/apprenant français, "Après-midi en famille", ateliers de conversation en langue étrangère...

- **Inclusion et pratiques numériques** : permanences individuelles, accueil de groupes et d'associations, création d'un espace Internet et numérique et d'un poste d'animateur numérique pour lutter contre l'illettrisme numérique...

- **Egalité femme/homme** : exposition "A quoi tu joues" autour de la thématique égalité filles/garçons, "Mardis de l'égalité" (rencontres et échanges autour de la laïcité), ateliers philo (construire le "vivre ensemble" malgré les différences).

NB. On peut noter que, par la rédaction d'un projet validé par la municipalité qu'exige la signature d'un CTL, ce partenariat souple entre l'Etat et les collectivités dans le domaine de la lecture publique entre en résonance avec l'article 7 de la loi sur les bibliothèques : *« Les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements élaborent les orientations générales de leur politique documentaire, qu'elles présentent devant l'organe délibérant de la collectivité territoriale ou du groupement. »* Une disposition qui, selon Malik Diallo, renforce la prise en compte de la dimension proprement politique des bibliothèques. D'où l'importance à ses yeux, que ce soit pour un CTL ou pour tout autre projet associant les bibliothèques et l'Etat, d'instaurer un dialogue suivi entre les élus, les bibliothécaires et les conseillers livre et lecture des DRAC.

